



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-268

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-04-12-00003 - Arrêté 22-033?? portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly.?? (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-04-12-00003

Arrêté 22-033

portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly.

Arrêté n°22-033

portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly.

Le préfet de police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 22-033 du 1^{er} avril 2022 susvisé est modifié comme suit pour le mardi 12 avril matin :

1 – Au titre des médecins agréés, jusqu'au 30 juin 2022

« Dr Sylvain DEMANCHE, médecin titulaire est remplacé par Dr Guy CADOCHE ».

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Paris le 12/04/2022 **le chef de service de gestion des personnels de la police nationale**
CONSTANT JEAN BAPTISTE